



Normandin, le 15 octobre 2020

AVIS PUBLIC – NOUVELLES DIRECTIVES – CENTRE SPORTIF

Chers usagers du Centre Sportif de Normandin,

Depuis l'annonce que la région du Saguenay-Lac-St-Jean est passée en zone orange, la capacité d'accueil du Centre Sportif a été réduite à 25 participants (joueurs, entraîneurs, gérants) et 25 spectateurs (parents et accompagnateurs).

Toutefois, la Ville de Normandin a pris la décision d'y ajouter les règles suivantes, afin d'assurer la sécurité de tous :

- Les pratiques et parties se feront dorénavant à huis clos (sans spectateurs) pour les enfants de catégorie pee wee et plus.
- Les parents ou accompagnateur d'un enfant de catégorie pee wee et plus devront attendre leur enfant à l'extérieur du Centre Sportif.
- Pour les catégories prénovice, novice et atome, un (1) parent ou accompagnateur par enfant sera autorisé à entrer dans le Centre Sportif, jusqu'à un maximum de 25 personnes. Ceux-ci pourront aider à attacher les patins à l'arrivée, puis demeurer dans les gradins pendant l'activité. Une fois la pratique ou la partie terminée, les parents ou accompagnateurs, pourront aider leur enfant à retirer leur équipement, puis tout le monde devra quitter immédiatement l'établissement.

La Ville de Normandin assignera une ressource afin de s'assurer du respect de ces nouvelles règles. Nous demandons la collaboration de tous afin d'assurer la santé de vos enfants. Le non-respect de ces règles obligerait la Ville de Normandin à apporter d'autres mesures restrictives, ce que nous voulons éviter.

Nous vous prions de recevoir, chers utilisateurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Éric Bhérier
Directeur des loisirs et de la culture